



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 106994

### Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, en ce mois d'avril 2011, sur la politique du Gouvernement en faveur des sapeurs-pompiers volontaires qui constituent l'essence même de l'organisation des services de secours et d'incendie. Il lui demande s'il peut préciser en retour comment la Nation entend valoriser et reconnaître l'engagement des jeunes Françaises et Français qui, dès l'âge de quatorze ans, s'engagent dans les jeunes sapeurs-pompiers bien souvent le samedi matin et qui suivent une formation susceptible de faciliter leur intégration au sein des unités d'intervention. Un tel encouragement se doit d'être reconnu et encouragé.

### Texte de la réponse

30 000 élèves sont « jeunes sapeurs-pompiers » et leur nombre ne cesse de croître chaque année. Dans le cadre de la déclinaison du rapport « Ambition Volontariat », les « journées défense et citoyenneté » vont intégrer un module spécifique d'information sur le volontariat chez les sapeurs-pompiers. Cet engagement doit être valorisé. Deux options ont d'ores et déjà été identifiées avec l'éducation nationale pour atteindre cet objectif. D'une part, le passeport orientation-formation et, d'autre part, le livret expérimental de compétences. Le passeport orientation, formation : chaque élève possède un « passeport orientation, formation » qui l'accompagne de la cinquième à la terminale. Livret personnel de suivi, il rassemble toutes les recherches et travaux effectués à chaque étape du parcours de découverte des métiers et des formations. Il permet notamment à l'élève d'y mentionner les activités qu'il réalise au titre de l'engagement civique, social, sportif ou associatif, que ce soit dans le cadre scolaire ou dans celui de la vie de la cité ou de sa famille. Le livret expérimental de compétences : ce livret est en phase d'expérimentation par l'éducation nationale. Outre le rappel des compétences figurant sur le socle commun de connaissances et de compétences, ce livret de compétences doit permettre de valoriser toutes les compétences du jeune : celles acquises dans le cadre scolaire et celles acquises dans le cadre extrascolaire (dans le cadre associatif, familial, etc.). L'engagement de jeune sapeur-pompier correspond parfaitement au type d'activité ayant vocation à figurer dans l'un ou l'autre de ces livrets permettant ainsi de valoriser l'engagement de ces jeunes citoyens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106994

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 avril 2011, page 4156

**Réponse publiée le** : 6 septembre 2011, page 9596